

GROFFLIERS



Lettre municipale - JUILLET 2018



Édito

○ Chères Groffliéroises, Chers Groffliérois,

Avant la traditionnelle trêve estivale, cette lettre nous permet de faire un point sur l'actualité de notre commune. Faisons un petit tour d'horizon des sujets du moment.

Le budget communal : Comme nous nous y sommes engagés, je vous confirme que les taux des taxes locales resteront inchangés cette année encore. Cela grâce à une gestion maîtrisée de nos dépenses.

Le Haut Débit enfin ...! J'espère que chacun a maintenant trouvé une réponse satisfaisante pour ce service désormais incontournable dans la vie quotidienne.

Différents travaux se déroulent tout au long de l'année :

Pour renforcer la sécurité routière : mise en place d'ilots de sécurité rue de la Haute Portière et rue des Pinsons ; mise en sens unique d'une partie de la rue Henri Elby ; signalétique routière remise à neuf sur l'ensemble de la commune.

Pour améliorer le cadre de vie : installation de jeux pour enfants sur la place à côté de l'école ; fleurissement et tonte des espaces publics ; rénovation complète du monument aux morts.

Deux projets en cours de réalisation : Le Béguinage du Royon Pierre-Jacques ; le permis de construire du béguinage (8 logements) est déposé par Habitat-Hauts de France et l'appel d'offres est en cours. Nous espérons un début de chantier en janvier 2019.

Un grand projet pour la valorisation de la Baie d'Authie.

Tout le monde est unanime pour reconnaître que la Baie est un site unique et magnifique mais qui, malheureusement, n'a jamais été valorisé comme il le mérite. Il est temps de remédier à cela. C'est une action qui va se dérouler dans la durée sur plusieurs années. A court terme, l'enlèvement par l'Etat des plaques en béton de la Plage Delesalle nous a amené à

repenser l'entrée Nord de manière différente. Les boucles de randonnée seront redéfinies pour (re) découvrir la Baie sous des angles différents en privilégiant le contact avec la nature.

La démarche consistera ensuite à utiliser les ouvrages de la défense contre la mer prévus dans le cadre du PAPI pour en faire des éléments de découverte et de valorisation du territoire. Ainsi les digues pourront servir, au-delà de leur fonction de protection, de sentiers de promenade. Une fois refaite, la digue de la Plage Delesalle permettra la découverte du magnifique polder (côté terre) et de la Baie (côté mer) jusqu'à La Madelon. Ce site sera prochainement réaménagé par la CA2BM. Plus tard, cette boucle se prolongera vers le Pont à Cailloux et la Somme (Authie Sud) pour aboutir à la Pointe de Routhiauville. C'est un beau et grand projet conçu et réalisé dans le respect des usages de la Baie dont nous aurons l'occasion bien sûr de reparler plus en détail.

J'espère que cette période estivale vous permettra de prendre un peu de repos. Merci d'être vigilant au respect des règles communes concernant notamment le bruit et autres nuisances sans oublier bien sûr la vitesse sur nos voies communales qui reste un souci constant.



Claude
Vilcot

Je vous souhaite un bel été et vous adresse mes salutations les plus cordiales.

○ Budget 2018

Le budget primitif a été adopté à l'unanimité lors du Conseil Municipal du 13 avril 2018. La continuité de la maîtrise des charges de fonctionnement en 2017, nous a permis de commencer l'année 2018 avec un excédent de 126479.82 €.

○ Taxes locales

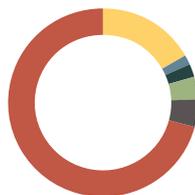
Lors du Conseil Municipal du 13 avril 2018, il a été décidé et ceci pour la cinquième année consécutive, d'aucune augmentation du taux d'imposition applicable sur les taxes directes locales (taxe d'habitation, foncière bâtie ou non bâtie). Seules les bases d'imposition fixées par l'État ont augmenté.

Pour 2017, le produit de ces 3 taxes s'est élevé pour la commune, à la somme de 715 901€. Le produit attendu pour 2018 est de 700169€.

○ Compte de gestion 2017

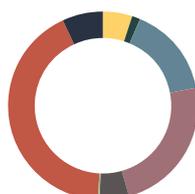
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		190 410.50	73 630.39			116 780.11
Part affectée à l'investissement	75 160.08				75 160.08	
Opération de l'exercice	1 064 765.28	1 184 264.41	176 252.63	141 613.29	1 241 017.91	1 325 877.70
Totaux	1 139 925.36	1 374 674.91	249 883.02	141 613.29	1 316 177.99	1 422 657.81
Résultat de clôture		234 749.55	108 269.73			

○ Recettes de fonctionnement



03,78 %	Remboursement sur rémunération du personnel
04,70 %	Produits des services
70,71 %	Impôts et taxes
16,68 %	Dotations et participations
01,66 %	Revenus des immeubles
02,48 %	Produits exceptionnels

○ Dépenses de fonctionnement



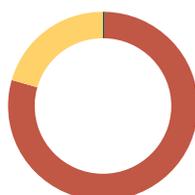
15,56 %	Achats de fournitures
23,73 %	Services extérieurs
04,97 %	Autres services extérieurs
00,38 %	Impôts, taxes, versement assimilés
41,99 %	Charges de personnel
06,91 %	Autres charges de gestion courante
05,11 %	Charges exceptionnelles
01,35 %	Charges financières

Dépenses d'investissement



45,25 %	Remboursement du capital des emprunts
00,43 %	Dépôts et cautionnements reçus
38,18 %	Immobilisations corporelles
16,14 %	Autres immobilisations

○ Recettes d'investissement



79,27 %	Dotations, fonds divers et réserves
00,28 %	Emprunts
20,45 %	Immobilisations

○ Travaux de la baie d' Authie et rue Charles Delesalle

Le parking en dalles béton dans l'estuaire de l'Authie a été retiré. Ce projet porté par la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) a pour but de valoriser, de revégétaliser et remaritimiser ce site remarquable.

Eden 62 a entamé une réflexion sur le schéma d'accueil en baie d'Authie.

Pilotés par le Conservatoire du Littoral, des travaux d'aménagement de la rue Charles Delesalle ont été entrepris.

L'accès à la baie est désormais interdit à tout véhicule non autorisé. Pour cela, le parking de « La Baie d'Authie » a été agrandi, des chicanes et une barrière ont été mises en place pour interdire l'accès à la baie, un parking a été créé pour les usagers de la baie.

Prochainement, des sentiers de découverte seront créés de chaque côté de l'entrée de la baie, multipliant les points de vue et lecture paysagère de la baie, tout en respectant les connexions écologiques présentes.



○ Défilé de la Libération

L' Association «Faire revivre l'Histoire», présidée par M. Serge VARLET nous a fait vivre le samedi 26 mai, un moment riche en émotions lors du défilé de plus de 130 engins de guerre et de véhicules civils datant de la seconde guerre mondiale.

Les plus anciens se sont souvenus et tous ont compris la nécessité de ce devoir de mémoire.

Cette manifestation fut l'occasion de rendre hommage à Mr GRATACAP, 92 ans, pour son action dans la Résistance durant cette guerre.

Mr GRATACAP a été fait Chevalier de la Légion d'Honneur en mai 2015 pour ces faits d'armes.

○ Visite de la Sous-Préfète

Le 22 février dernier, Mme Marie BAVILLE, Sous-Préfète de Montreuil sur mer et nouvellement arrivée dans notre circonscription, a répondu à l'invitation de la municipalité. Ce fut l'occasion de lui montrer les différentes facettes de notre commune par la visite de l'exploitation laitière de M. CODRON, de la Maison Médicale des 4 Chemins, de l'Orthopédie REGNIER, la problématique du Bois des Sapins, le projet d'aménagement de l'entrée Nord de la Baie d'Authie, le projet de béguinage et enfin la visite du complexe sportif.



○ Le Béguinage

Le permis de construire du futur béguinage a été déposé, il est maintenant en instruction par les Services de l'Etat. Rappelons que ce projet en partenariat avec Habitat 59/62, consiste en la construction de 8 logements individuels de type F3 rue Royon Pierre Jacques.



Toujours dans la rue Royon Pierre Jacques, un projet de construction de 18 chalets de type « habitation légère de loisirs » en zone PRL est en cours d'instruction, ceux-ci remplaceront les mobilis-homes du camping de la Baie d'Authie.

○ Remise des dictionnaires

Comme chaque année la municipalité a offert un dictionnaire aux 24 enfants de CM2 qui partiront au collège à la rentrée prochaine.



Appel aux bénévoles

L'école recherche des accompagnants aux séances de piscine. Il n'est pas nécessaire d'avoir un niveau élevé en natation. Une formation d'une demi-journée est prévue le 24 septembre à l'Agora de Berck. **Toute personne désireuse d'encadrer les enfants peut contacter Mme BEZU, directrice, au 03.21.94.93.85.**

○ Commémoration du 8 mai 1945

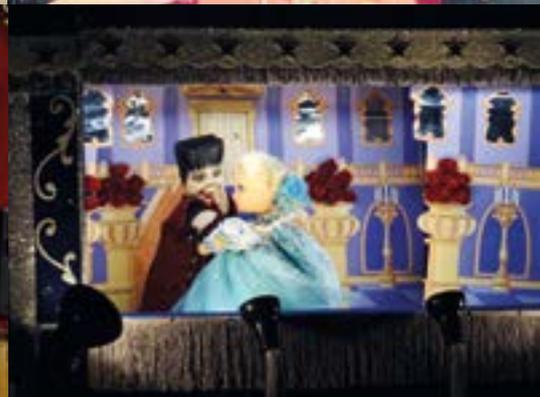
La cérémonie de la commémoration du 8 mai 1945 s'est tenue cette année devant un monument aux morts restauré. Des enfants de l'école primaire se sont joints à M. VILCOT, maire, et à M. VASSEUR, président des Anciens Combattants de Groffliers pour le traditionnel dépôt de gerbes.



Aire de jeux

À partir de la mi-juillet, les enfants de 2 à 9 ans pourront bénéficier d'une aire de jeux sur la place des Morieux à l'arrière du court de tennis et sous la surveillance de leurs parents.

Comité des fêtes



De gauche à droite :

- 1,2,3 : BabyGroff
- 4,5 : Nettoyage de la baie
- 6,7 : Accordzéâm
- 8 : Initiation aux arts du cirque
- 9,10,11 : Mardi Gras.

À prendre en note



50 kg

DE DÉCHETS VERTS BRÛLÉS

=



37900 km

PARCOURUS

ou



6 mois

DE CHAUFFAGE

○ Brûlage des déchets verts à l'air libre

Des dépassements des objectifs de qualité de l'air définis par l'Organisation Mondiale de la Santé sont constatés régulièrement sur tout le territoire. Le brûlage des déchets verts est donc interdit toute l'année sur l'ensemble de notre région. La combustion à l'air libre des végétaux est une activité fortement émettrice de polluants. Outre la gêne pour le voisinage et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue à la dégradation de la qualité de l'air et à ses conséquences sanitaires. Dans la région Hauts-de-France, la pollution de l'air par les particules fines est à l'origine de 6500 décès prématurés par an !

Sauf cas particulier, sous réserve des dispositions de l'article L 321-12, du Code Forestier, il est défendu à toutes les personnes autres que les propriétaires de terrains boisés ou non, ou autres que les ayants droit de ces propriétaires, de porter ou d'allumer du feu sur ces terrains et jusqu'à une distance de 200 m des bois, forêts, plantations, reboisements, ainsi que des landes maquis et garrigues soumis aux dispositions de l'article L322-10.

Le saviez vous ?

Le brûlage de 50 kg de déchets verts émet autant de particules que 37900 km parcourus par une voiture essence récente en circulation ou 6 mois de chauffage d'une maison équipée de chauffage au fioul. En cas de non respect, une contravention de 450 euros peut être appliquée (art.131-13 du code pénal)

POUR NOTRE AIR ET NOTRE SANTE, CHAQUE GESTE COMPTE

À vos agenda

Samedi 4 août	○ Brocante des 4 Chemins organisée par M. ADAM
Samedi 18 août	○ Brocante des Aînés organisée par le Club des Aînés
Samedi 1er septembre	○ Forum des associations sportives de Groffliers
Dimanche 16 septembre	○ Brocante organisée par la FNATH
Dimanche 30 septembre	○ Repas Paroissial
Vendredi 5 octobre	○ Soirée chansons Françaises
Samedi 6 octobre	○ Repas dansant organisé par le club de karaté
Samedi 13 octobre	○ Loto des aînés
Samedi 20 octobre	○ Repas dansant organisé par la FNATH
Du Vendredi 19 au Dimanche 21 octobre	○ Exposition de photos organisée par Opale Danse
Samedi 27 octobre	○ Bal Années 80 organisé par le Comité des Fêtes
Samedi 3 novembre	○ Concours de Belote organisé par le Club des Aînés
Samedi 17 novembre	○ Soirée Hareng organisée par le Comité des Fêtes
Dimanche 16 décembre	○ Spectacle de Noël organisé par le Comité des Fêtes

Vous partez en vacances?

N'hésitez pas à prévenir la Gendarmerie qui effectuera régulièrement des rondes devant votre domicile. Prévenez vos voisins qui pourront signaler toute anomalie et faites vider votre boîte aux lettres.



Lutte contre les nuisances sonores



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, scies mécaniques, ... peuvent être effectués :

les jours ouvrables de 8h00 à 20h00

les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Les propriétaires ou gérants d'établissements ouverts au public tels que les campings, gîtes, chambres d'hôtes, ... doivent prendre toutes les mesures utiles pour que les bruits ou vibrations ne puissent, à aucun moment, troubler le repos ou la tranquillité du voisinage et ceci de jour comme de nuit.



Voisins Vigilants

Vous désirez rejoindre le dispositif « Voisins Vigilants »...

Cette démarche de « participation citoyenne » consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection et à la sécurité de leur propre environnement et quartier.

La connaissance par la population de son territoire et par conséquent des phénomènes de délinquance susceptibles de s'y produire, permet de développer un mode d'action novateur d'informations des forces de l'ordre. Le dispositif doit permettre d'alerter la gendarmerie de tout évènement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient les témoins.

Il n'y a bien sûr pas vocation à substituer à l'action de la gendarmerie.

Renseignement complémentaire en mairie

Bel été à tous !